



Assemblée générale

Distr. générale
30 septembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 134 de l'ordre du jour

**Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2016-2017**

Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans son rapport précédent sur le procès des Khmers rouges (A/69/536), le Secrétaire général a indiqué que les activités judiciaires avaient bien progressé dans toutes les procédures engagées devant les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens. Il a également décrit les difficultés financières persistantes que rencontrent les composantes nationale et internationale des Chambres extraordinaires et demandé l'octroi d'une subvention d'un montant maximum de 28 983 200 dollars pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Par sa résolution 69/274 A, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général, à titre exceptionnel, à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 12,1 millions de dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, et l'a prié de lui rendre compte, dans son deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, des dépenses qu'il aurait engagées.

Dans le présent rapport, le Secrétaire général rend compte des progrès accomplis par les Chambres depuis son dernier rapport, fournit une prévision de l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses pour 2015, présente le projet de budget des Chambres extraordinaires pour 2016 et 2017 et demande à l'Assemblée d'approuver l'ouverture de crédits pour une subvention d'un montant de 25,15 millions de dollars destinée à la composante internationale des Chambres extraordinaires pour 2016.



I. Introduction

1. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans ses rapports précédents sur les procès des Khmers rouges (A/58/617, A/59/432 et Add.1, A/60/565, A/62/304, A/67/380, A/68/532 et A/69/536), les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens ont depuis leur création progressé considérablement dans l'exécution de leur mandat. Le dossier 001 concernant Kaing Guek Eav, alias « Duch », a été le premier à être porté devant les Chambres. Sa condamnation est devenue définitive lorsque la Chambre de la Cour suprême l'a modifiée par sa décision rendue en appel le 3 février 2012. L'accusé a été condamné à la réclusion à perpétuité.

2. Au cours de l'année écoulée, la charge de travail des Chambres extraordinaires a atteint un niveau record du fait que les travaux menés dans le cadre de tous les types de procédures – instruction, première instance et appel – ont avancé simultanément. En ce qui concerne les affaires dont les Chambres sont actuellement saisies, le dossier 002 a été scindé en plusieurs procès. Dans le premier procès, dénommé dossier 002/01, la Chambre de première instance a rendu son jugement le 7 août 2014, reconnaissant deux dirigeants khmers rouges encore en vie, Nuon Chea et Khieu Samphan, coupables de crimes contre l'humanité, et les condamnant à la réclusion à perpétuité. Les deux accusés ont fait appel de leur condamnation. Dans les procédures d'appel engagées devant la Chambre de la Cour suprême, la phase de dépôt des mémoires est achevée et les audiences initiales ont commencé.

3. Dans un deuxième procès, dénommé dossier 002/02, de nouvelles accusations portant sur des faits de génocide, des mariages forcés et le traitement de bouddhistes, ainsi que sur des crimes qui auraient été commis dans quatre centres de sécurité, trois sites de travail et plusieurs coopératives situées dans un district administratif ont été ajoutées à l'encontre de Nuon Chea et Khieu Samphan. Le procès s'est ouvert avec les déclarations liminaires qui ont été prononcées le 17 octobre 2014 et les audiences consacrées à l'examen de la preuve ont commencé le 8 janvier 2015.

4. L'instruction des dossiers 003 et 004 est en cours et progresse rapidement. Un suspect dans le dossier 003 et deux suspects dans le dossier 004 ont été formellement accusés en mars 2015. Pour ces deux affaires, l'instruction devrait être close au quatrième trimestre de 2015 et au premier trimestre de 2016, respectivement, et la décision de juger ou non suivra à la fin de l'année 2016.

5. Conformément à la résolution 68/247 B, dans laquelle l'Assemblée générale avait demandé que soit élaborée une stratégie de fin de mandat pour les Chambres extraordinaires, celles-ci ont établi un plan de fin de mandat¹ définissant les étapes restantes de la procédure et fixant les principaux délais à respecter en fonction de la charge de travail actuelle. Ce plan est mis à jour trimestriellement. Étant donné qu'il n'a pas encore été statué sur la question de savoir si des suspects seront mis en examen et jugés dans le cadre des dossiers 003 et 004, il est difficile de donner des estimations globales pour le calendrier des activités judiciaires de la Cour. Néanmoins, d'après les prévisions établies dans le cadre du plan de fin de mandat, le procès en appel éventuel dans le dossier 002/02 ne devrait pas être achevé avant le premier semestre de 2019. Les calendriers prévisionnels relatifs à un ou plusieurs

¹ Révision 6, 30 septembre 2015. Disponible à l'adresse suivante : www.eccc.gov.kh/en/about-eccc/finances.

procès supplémentaires éventuels dans les dossiers 003 et 004 ne pourront être établis que lorsque les ordonnances de clôture portant mise en accusation ou acquittement des personnes mises en examen dans ces affaires auront été rendues.

6. Comme précédemment, les Chambres extraordinaires ont dû faire face à des difficultés financières considérables. La subvention approuvée par l'Assemblée générale pour compléter les fonds issus des contributions volontaires destinées à la composante internationale a permis à ladite composante de prolonger les contrats du personnel jusqu'à la fin de 2015, mais il s'est révélé difficile de mobiliser le volume des contributions volontaires requis pour la couverture intégrale des dépenses de cette composante afférentes à cette année. En dépit de l'accroissement des contributions financières du Gouvernement royal du Cambodge et des annonces de contributions faites par la communauté internationale, qui ont eu un effet très positif sur la situation financière globale de la composante nationale, un déficit de financement temporaire a entraîné des perturbations importantes dans le fonctionnement de cette composante et le non-paiement des traitements du personnel en août 2015.

II. État d'avancement des dossiers

A. Dossier 001 : Kaing Guek Eav, alias « Duch »

7. Kaing Guek Eav continue de purger sa peine de réclusion à perpétuité à la prison provinciale de Kandal.

B. Dossier 002 : Nuon Chea, Ieng Sary, Khieu Samphan et Ieng Thirith

8. Par ordonnance de clôture rendue le 15 septembre 2010, les juges d'instruction des Chambres extraordinaires ont retenu contre Nuon Chea, ancien Président de l'Assemblée des représentants du peuple du Kampuchea démocratique et Secrétaire adjoint du Parti communiste du Kampuchea, Ieng Sary, ancien Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères, Kieu Samphan, l'ancien chef d'État du Kampuchea démocratique, et Ieng Thirith, ancienne Ministre des affaires sociales du Kampuchea démocratique, les chefs de crimes contre l'humanité, violations graves des Conventions de Genève de 1949 et génocide des groupes ethniques cham et vietnamien. Ieng Thirith a été déclarée inapte à être jugée pour raisons médicales et est restée sous contrôle judiciaire jusqu'à sa mort, en août 2015, et à la clôture consécutive de la procédure. Les poursuites contre Ieng Sary ont également pris fin à sa mort, en mars 2013.

9. Dans le dossier 002, les poursuites ont été disjointes en deux dossiers 002/01 et 002/02. Il y a donc deux procès distincts, qui aboutiront à deux jugements distincts. Le dossier 002/01 porte sur les allégations de crimes contre l'humanité concernant le déplacement forcé de la population de Phnom Penh (phase un) puis d'autres régions (phase deux) et l'exécution d'anciens soldats de la République khmère à Tuol Po Chrey. On y examine également l'appareil et l'organisation administrative du Kampuchea démocratique, l'histoire du Parti communiste du Kampuchea et le rôle des accusés dans les choix politiques du régime ayant abouti aux faits reprochés. Le dossier 002/02 porte sur les accusations de génocide, de

mariages forcés et viols, et celles concernant les purges internes, le traitement des bouddhistes et la politique visant d'anciens fonctionnaires de la République khmère, ainsi que des crimes qui auraient été commis dans quatre centres de sécurité (dont le centre S-21), trois sites de travail et plusieurs coopératives proches. Par une ordonnance rendue le 29 juillet 2014, la Chambre de la Cour suprême a provisoirement écarté les accusations non reprises dans ces deux dossiers en attendant que la Chambre de première instance statue à leur sujet.

10. Le 7 août 2014, la Chambre de première instance a rendu son jugement dans le procès historique sur le dossier 002/01. Elle a déclaré que Nuon Chea et Khieu Samphan, participant à une entreprise criminelle commune, s'étaient rendus coupables de crimes contre l'humanité ayant pris la forme de meurtre, persécutions politiques et autres actes inhumains (dont déplacements forcés et atteintes à la dignité humaine) lors du mouvement de population (phase une), de persécutions politiques et autres actes inhumains (dont déplacements forcés et atteintes à la dignité humaine) lors du mouvement de population (phase deux) et de meurtre et extermination lors de l'exécution d'anciens fonctionnaires de la République khmère à Tuol Po Chrey. Ils ont également été reconnus coupables d'avoir planifié et incité, aidé et encouragé à commettre les crimes susmentionnés lors du mouvement de population (phase une et deux) et à Tuol Po Chrey. Nuon Chea a en outre été reconnu coupable d'avoir ordonné ces crimes, et déclaré responsable en tant que supérieur hiérarchique de l'ensemble des crimes commis lors du mouvement de population et à Tuol Po Chrey. La Chambre de première instance a condamné Nuon Chea et Khieu Samphan à la réclusion criminelle à perpétuité.

11. La procédure d'appel engagée contre le jugement de première instance a atteint un stade avancé. Le 28 novembre 2014, les procureurs ont formé un appel pour obtenir un jugement déclaratoire sur l'applicabilité d'un aspect particulier de la notion d'entreprise criminelle commune relatif à un mode de participation susceptible d'engager la responsabilité devant les Chambres extraordinaires. Le 29 décembre 2014, Nuon Chea et Khieu Samphan ont tous deux formé un appel d'envergure contre le jugement de première instance, présentant au total 223 et 150 moyens d'appel, respectivement. Les deux accusés prétendent que la Chambre de première instance a commis à la fois des erreurs de droit et des erreurs sur les faits en invoquant des motifs très divers et demandent à la Chambre de la Cour suprême d'annuler le jugement de première instance et de prononcer un acquittement. La Chambre de la Cour suprême a tenu des audiences initiales sur cet appel particulièrement complexe du 2 au 6 juillet 2015. Elle devrait tenir de nouvelles audiences au cours du deuxième semestre de 2015 et statuer sur les appels à la fin du deuxième trimestre de 2016.

12. En ce qui concerne le procès distinct qui se déroule dans le cadre du dossier 002/02, la Chambre de première instance a entendu les déclarations liminaires des procureurs, le 17 octobre 2014. Elle a organisé la présentation des éléments de preuve en sept volets distincts. Après un retard causé par l'absence d'avocats pour des motifs divers et le règlement de la question par la Chambre de première instance, les audiences consacrées à la présentation des éléments de preuve ont commencé le 8 janvier 2015. Les deux premiers volets du procès portaient sur des coopératives, un centre de sécurité et trois sites de travail au sujet desquels la Chambre avait achevé les auditions à la date de soumission du présent rapport.

13. Le 7 septembre 2014, la Chambre de première instance a entamé le troisième volet du procès, qui avait trait à l'examen des allégations relatives au traitement du groupe ethnique cham, y compris les accusations de génocide. À ce stade, elle avait entendu les témoignages de 65 personnes (39 témoins, 25 parties civiles et 1 expert) au cours de 98 jours d'audience, et évalué un large éventail de preuves documentaires. Il est actuellement prévu que la présentation des moyens de preuve se poursuivra jusqu'au troisième trimestre de 2016, que le réquisitoire et les plaidoiries auront lieu dans le courant du quatrième trimestre de 2016 et que le jugement sera prononcé au cours du troisième trimestre de 2017.

C. Dossiers 003 et 004

14. Le 7 septembre 2009, le procureur international des Chambres extraordinaires a saisi les juges d'instruction de deux réquisitoires introductifs (suivis ensuite d'autres réquisitoires) concernant cinq personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes relevant de la compétence des Chambres. Il s'agit de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité, d'infractions graves aux Conventions de Genève de 1949 et de violations du Code pénal cambodgien de 1956. Trois des cinq suspects ont été mis en examen. Un quatrième suspect mis en cause dans le dossier 003 est décédé et l'identité du cinquième, qui fait l'objet d'une enquête dans le dossier 004, demeure confidentielle.

15. Conformément aux conclusions déposées par le procureur international, les juges d'instruction sont saisis de crimes commis en 10 lieux dans le dossier 003 et en 55 lieux dans le dossier 004. En vertu du Règlement intérieur, les juges d'instruction sont tenus d'instruire l'ensemble des faits de crime dont ils sont saisis, mais ils sont tout de même habilités, au moment où ils notifient leur avis de fin d'instruction, à réduire la portée de la procédure judiciaire dès lors que les éléments conservés dans le dossier sont toujours représentatifs.

16. Le juge d'instruction international en exercice a été nommé le 31 juillet 2015, à la suite de la démission de son prédécesseur pour des raisons personnelles. Depuis l'entrée en fonctions du précédent juge d'instruction international, un important travail d'investigation a été accompli, lequel s'est concrétisé par 115 missions sur le terrain et 780 auditions de témoins. On estime actuellement que les instructions des dossiers 003 et 004 seront achevées avant la fin de décembre 2015 et en mars 2016, respectivement. Des ordonnances de clôture accompagnées d'actes d'accusation ou d'ordonnances de non-lieu devraient être rendues par les juges d'instruction au plus tard à la fin de septembre et de décembre 2016, respectivement.

17. Le 3 mars 2015, le juge d'instruction international en exercice à cette date a décidé de mettre en examen Meas Muth et Im Chaem en leur absence, dans le cadre des dossiers 003 et 004, respectivement. Pour Meas Muth, la mise en examen portait sur des faits présumés de crime contre l'humanité, de crime de guerre et d'infraction au Code pénal cambodgien de 1956, et pour Im Chaem, elle avait trait à des faits présumés de crime contre l'humanité et d'infraction au Code pénal cambodgien de 1956. Cette mise en examen a été prononcée en l'absence des intéressés, ceux-ci n'ayant pas répondu à une convocation à comparaître et les mandats d'amener délivrés par la suite n'ayant pas non plus été exécutés. Le 27 mars 2015, le juge d'instruction international alors en exercice a décidé de mettre en examen Ao An, en sa présence, dans le cadre du dossier 004 pour des faits présumés de crime contre

l'humanité et d'infraction au Code pénal cambodgien de 1956. Après la mise en examen, les personnes concernées ont pleinement accès au dossier et peuvent participer à l'instruction par le truchement de leurs avocats. Le 2 juin 2015, les juges d'instruction ont rendu un non-lieu au sujet des allégations formulées contre Sou Met, qui était jusqu'alors soupçonné d'infractions pénales dans le cadre du dossier 003, en raison de son décès, survenu en 2014.

18. En juin et juillet 2015, le juge d'instruction international alors en exercice a déclassifié de nombreuses pièces à la suite d'une requête formulée par une personne mise en examen dans le cadre du dossier 003, à savoir Meas Muth. Ces pièces faisaient clairement apparaître que trois mandats d'amener émis par le juge d'instruction international n'avaient pas été exécutés pour des motifs divers invoqués par les pouvoirs publics. Dans une note verbale datée du 12 août 2015, adressée au Gouvernement royal du Cambodge par le Secrétariat de l'ONU, ce dernier a rappelé les dispositions applicables du cadre juridique des Chambres extraordinaires et fait part de vives préoccupations quant au respect de l'article 25 de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement royal du Cambodge concernant la poursuite, conformément au droit cambodgien, des auteurs des crimes commis pendant la période du Kampuchea démocratique, compte tenu des carences persistantes dans l'exécution des mandats d'amener émis par les organes judiciaires compétents des Chambres extraordinaires. Le Secrétariat de l'ONU a sollicité l'avis du Gouvernement royal du Cambodge sur cette question et l'a prié de bien vouloir assurer la liaison avec toutes les autorités compétentes pour faire en sorte que les obligations qui leur incombent dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du cadre juridique en vigueur soient respectées, et en particulier de veiller à ce que les mandats d'amener et actuels ou futurs et toutes autres demandes d'assistance ou ordonnances des organes compétents des Chambres extraordinaires soient exécutés sans délai.

19. Au moment de l'établissement du présent rapport, la question faisait toujours l'objet d'une correspondance diplomatique entre l'ONU et le Gouvernement royal du Cambodge.

20. Le nouveau juge d'instruction international poursuivra les investigations entreprises par son prédécesseur après sa propre analyse du travail qui reste à accomplir dans le cadre des deux dossiers. Les incidences éventuelles de cette analyse sur le calendrier envisagé pour l'instruction des dossiers devraient faire l'objet d'une évaluation plus approfondie au quatrième trimestre de 2015.

III. Plan de fin de mandat et voie à suivre : prévisions chronologiques

21. Comme suite à la demande de l'Assemblée générale aux fins d'une stratégie de fin de mandat traçant clairement la voie à suivre, les Chambres extraordinaires ont élaboré un plan de fin de mandat détaillant les travaux restant à accomplir dans les dossiers dont elles sont actuellement saisies². Il est précisé que les procédures en cours constituent l'entièreté de la charge de travail des Chambres, comme l'a confirmé le procureur international. Évaluant chaque dossier, ce plan trace la voie à

² La révision la plus récente (révision n° 6, 30 septembre 2015) peut être consultée à l'adresse suivante : www.eccc.gov.kh/en/about-eccc/finances.

suivre, soulignant les étapes restantes de la procédure et prévoyant les délais nécessaires pour mener à bien l'examen judiciaire des dossiers en cours. Il a été établi initialement en mars 2014 puis révisé trimestriellement pour rendre compte avec le plus d'exactitude possible de l'évolution de la procédure. Il énonce également une série de mesures pouvant contribuer à un achèvement rapide des travaux.

22. Selon les projections actuelles, la procédure judiciaire devrait s'achever dans le courant du troisième trimestre de 2017, au plus tôt, dans le cadre du dossier 002, avec le prononcé d'un jugement de première instance dans le dossier 002/02, et sans prise en compte d'un appel éventuel. La date de la conclusion définitive de la procédure pour le dossier 002/02 est subordonnée à l'interjection d'un appel éventuel et, d'après les dernières projections, le prononcé de l'arrêt en appel dans ce dossier interviendrait alors en 2019.

23. L'instruction des dossiers 003 et 004 devrait être terminée en 2015 et 2016, respectivement. Si l'un ou l'autre des dossiers ou les deux sont renvoyés en jugement, en tout ou en partie, il faudrait alors établir un calendrier prévisionnel en tenant compte de la portée des procès.

24. Après les objectifs atteints en 2015, il est prévu, pour 2016, que la Chambre de la Cour suprême rendra un arrêt en appel dans le cadre du dossier 002/01, lequel marquera la conclusion de cette affaire. Deux objectifs sont prévus pour 2016 en ce qui concerne le dossier 002/02 : la clôture de la présentation des moyens de preuves en première instance et l'achèvement de la phase du réquisitoire et des plaidoiries. Il est prévu d'atteindre trois autres objectifs en 2016 en ce qui concerne les dossiers 003 et 004 : la conclusion de l'instruction judiciaire dans le dossier 004 et la publication d'ordonnances de clôture accompagnées d'une décision des juges d'instruction renvoyant en jugement l'un des dossiers ou les deux, en tout ou en partie, ou prononçant le non-lieu, dans les dossiers 003 et 004.

25. Il est prévu d'atteindre quatre objectifs en 2017 : le prononcé du jugement dans le dossier 002/02 et le dépôt de déclarations d'appel éventuelles, ainsi que l'examen des appels éventuels contre les ordonnances de clôture dans les dossiers 003 et 004, aboutissant à une décision de la Chambre préliminaire confirmant ou annulant l'ordonnance de clôture (entièrement ou partiellement) ou prononçant le non-lieu.

26. En 2018, en cas d'appel du jugement de première instance dans le dossier 002/02, la Chambre de la Cour suprême aura fort à faire avec les audiences et délibérations en appel. L'arrêt concernant un éventuel appel devrait être rendu en 2019 et le dossier sera ainsi clos.

IV. Situation financière actuelle

27. Dans ses rapports précédents, le Secrétaire général a appelé l'attention des États Membres sur les problèmes financiers que connaissent les Chambres, lesquels ont continué de se poser en 2014 et 2015. Au cours des années précédentes, ces problèmes se sont traduits par un gel des recrutements et une incertitude liée au fait que le personnel travaillait sur des contrats renouvelés d'un mois à l'autre avec le risque que des fonctions essentielles ne soient pas assurées. Les agents recrutés sur le plan national avaient travaillé durant de longues périodes sans contrat ni rémunération, ce qui avait poussé 100 personnes à observer un arrêt de travail en

septembre 2013. En 2015, une amélioration sensible de la situation de la composante nationale a été enregistrée, le Gouvernement royal cambodgien ayant pris en charge directement plus de 60 % des coûts, ce dont il convient de se féliciter. En raison du calendrier de paiement des autres contributions annoncées, le personnel recruté sur le plan national n'a pas pu être payé en août 2015, même si des contributions suffisantes pour couvrir les coûts nationaux restants pour 2015 sont attendues sous peu. Pour ce qui est de la composante internationale, en dépit des efforts intenses déployés par le groupe des principaux donateurs et l'Expert spécial du Secrétaire général pour l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges, qui se sont notamment efforcés d'élargir le vivier des bailleurs de fonds traditionnels, le déficit en matière de ressources disponibles s'est fortement aggravé par rapport aux années précédentes.

28. Selon les dispositions de l'Accord sur les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens, qui a été conclu entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement royal cambodgien, l'ONU couvre les dépenses nécessaires au fonctionnement de la composante internationale des Chambres, tandis que le Gouvernement royal cambodgien couvre celles de la composante nationale, y compris les traitements du personnel recruté sur le plan national, les services collectifs de distribution et les dépenses de service des Chambres. Dans sa résolution 69/274, l'Assemblée générale a engagé tous les États Membres à verser des contributions volontaires pour la composante internationale et la composante nationale des Chambres extraordinaires et prié le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à réunir des contributions volontaires supplémentaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs, pour financer les futures activités des Chambres extraordinaires.

29. Traditionnellement, le financement de la composante internationale a été assuré chaque année par un petit nombre de gouvernements, qui participent pour la plupart aux activités du groupe des principaux donateurs. Depuis 2008, le Secrétaire général a désigné un expert spécialement chargé de fournir à court terme une assistance technique et des conseils à l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges. L'expert actuel, qui a pris ses fonctions en janvier 2012, a mis en place une stratégie de mobilisation de fonds au profit des chambres extraordinaires. Cette stratégie, qui a été communiquée au groupe des principaux donateurs pour recueillir l'opinion de ses membres, met notamment l'accent sur l'action menée pour élargir la base de donateurs en prenant contact avec de nouveaux gouvernements donateurs potentiels. Les activités précédentes de mobilisation de fonds, dont deux conférences d'annonce de contributions (en 2010 et 2013), un appel écrit adressé par le Secrétaire général à tous les États Membres et des demandes formulées sur le plan bilatéral auprès des pays donateurs par de hauts fonctionnaires de l'ONU, n'ont pas vraiment permis de dégager de nouvelles sources de financement. En coordination avec l'Expert spécial, le groupe des principaux donateurs a adressé une lettre d'appel de fonds à un certain nombre de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York en septembre 2015.

30. En dépit de ces efforts, la composante internationale des Chambres continue de se heurter à des problèmes de financement. À la date de l'établissement du présent rapport, le montant de 12,1 millions de dollars autorisé par l'Assemblée générale a été utilisé dans son intégralité. Si le montant des contributions volontaires qui ont été annoncées est versé intégralement, on s'attend à ce que le

montant prélevé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses approuvée par l'Assemblée générale soit réduit à 8,83 millions de dollars d'ici la fin de 2015.

31. La situation de la composante nationale en 2015 a été mitigée. D'un côté, le montant global des contributions s'est sensiblement amélioré, en particulier grâce à une augmentation sensible des contributions versées par le Gouvernement royal cambodgien. D'un autre côté, les questions de flux de trésorerie, ont entraîné des perturbations et des paiements non réguliers des salaires du personnel depuis la mi-2015, comme cela s'était produit de temps à autre au cours des années précédentes.

32. Au cours des années précédentes, la composante nationale a connu de graves difficultés financières, ce qui a amené les Chambres extraordinaires, de concert avec des responsables de haut rang du Gouvernement royal cambodgien, ainsi que les ambassadeurs cambodgiens en poste dans des capitales étrangères, à solliciter collectivement l'appui d'un certain nombre de gouvernements pour cette composante. L'Expert spécial a soulevé la question des ressources de la composante nationale lors des visites qu'il a effectuées auprès de nombreux gouvernements et de l'Union européenne, ainsi que dans les communications qu'il a échangées avec eux, au cours des deux dernières années. Il a également écrit, en collaboration avec le Vice-Premier Ministre du Gouvernement royal cambodgien, aux gouvernements des États membres de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est pour leur demander une assistance coordonnée en vue de réduire le déficit budgétaire de la composante nationale. En 2014, trois nouveaux donateurs se sont manifestés pour la composante nationale des Chambres. Trois des principaux donateurs qui versent actuellement des contributions à la composante internationale des Chambres ont accepté qu'il soit procédé à un transfert temporaire de fonds au budget de la composante nationale en vue de couvrir les besoins au cours des deuxième et troisième trimestres de 2014. Ce transfert a toutefois entraîné des difficultés considérables pour le budget de la composante internationale au cours des derniers mois de 2014.

33. L'ONU s'est elle aussi vivement employée à encourager le Gouvernement royal cambodgien à verser directement des contributions destinées à la composante nationale, notamment pour couvrir les traitements du personnel recruté sur le plan national, et à s'acquitter ainsi de ses obligations financières au titre de l'Accord qu'ils ont conclu. Outre les réunions auxquelles ont participé d'autres fonctionnaires de haut niveau, le Secrétaire général a discuté de cette initiative avec le Premier Ministre, M. Samdech Akka Moha Sena Padei Techo Hun Sen, en octobre 2014 et a été informé que le Gouvernement royal cambodgien verserait directement les salaires du personnel cambodgien pour le troisième trimestre de 2014 et le premier semestre de 2015, en sus de sa contribution traditionnelle qui couvre les coûts de construction et d'exploitation. En 2015, le Gouvernement royal cambodgien a contribué au financement des Chambres extraordinaires en versant un montant de 1,6 million de dollars au titre des dépenses de fonctionnement et un montant de 2,5 millions de dollars pour les traitements du personnel recruté sur le plan national, une contribution qui représente plus de 60 % du budget de la composante nationale. De ce fait, et grâce à la contribution attendue d'un important donateur, le déficit prévu pour 2015 ne devrait s'élever qu'à un peu plus de 80 000 dollars. De ce point de vue, la situation de la composante nationale s'est considérablement améliorée en 2015.

34. En raison de la date à laquelle les donateurs internationaux ont versé leurs contributions, le personnel recruté sur le plan national a dû faire face à des

problèmes du même ordre que ceux rencontrés au cours des années précédentes : en effet, au cours du deuxième semestre de 2015, leurs salaires n'ont pas été payés régulièrement et en temps voulu. Il a été remédié aux pénuries de fonds constatées en juillet 2015 par un transfert temporaire effectué à titre exceptionnel par un des partenaires de financement des Chambres. Aucun financement n'étant disponible en août 2015, le paiement des salaires du personnel national a été reporté jusqu'au versement des contributions volontaires attendues. Outre les graves effets que cette situation peut avoir sur le personnel national, celle-ci risque d'entraîner de graves incidences sur l'activité des Chambres, notamment des retards éventuels dans l'achèvement de son mandat judiciaire.

35. Dans l'Accord qu'ils ont conclu sur les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement royal cambodgien se sont engagés à assurer un financement durable pour ces instances judiciaires, notamment en s'efforçant d'éviter le risque d'un déficit de financement pour la composante nationale en 2016 et au-delà. À l'instar de la composante internationale, un financement régulier et prévisible pour la composante nationale sera nécessaire pour assurer une situation contractuelle et des conditions de travail adéquates pour personnel et l'achèvement du mandat judiciaire des Chambres, dans les délais les plus rationnels.

36. Les mesures en vue d'obtenir des annonces de contributions au titre du budget sont prises tout au long de l'année en raison de la variété des exercices budgétaires des donateurs. Il n'est donc pas possible de déterminer à quel moment de l'année toutes les contributions pourront être obtenues et, chaque année, la Cour n'est pas en mesure de savoir quel est le montant des contributions volontaires qui seront versées lorsqu'elle établit son budget annuel ni même lorsque ce budget est présenté initialement. Compte tenu de l'écart important qu'il peut y avoir parfois entre les promesses de contributions et les sommes payées au titre de ces engagements, il n'y a guère de certitude tant que les contributions ne sont pas effectivement perçues. Avec le concours de l'Expert spécial, le Secrétariat continue d'engager un dialogue avec le groupe des principaux donateurs au sujet des annonces de contributions et des versements à venir, de manière à éviter le risque de manquer aux obligations mensuelles au titre des traitements et des dépenses de personnel de l'Organisation des Nations Unies.

37. L'Assemblée générale a approuvé une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 15,54 millions de dollars au titre de la composante internationale pour l'année 2014; il n'y a toutefois pas eu de prélèvement sur ces fonds, les contributions volontaires ayant en fin de compte couvert la totalité des obligations qui incombent à la composante internationale en 2014. L'Assemblée a de nouveau approuvé pour 2015 une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant inférieur (12,1 millions de dollars) au titre du budget de la composante internationale. Cette autorisation d'engagement de dépenses a servi de ligne de crédit permettant à l'ONU de signer des contrats d'un an pour les fonctionnaires et les autres membres du personnel des Chambres recrutés sur le plan international, et de source de financement lorsque les contributions volontaires ne répondent pas aux besoins. Ces ressources sont essentielles, car elles permettent de payer les traitements et les dépenses de personnel dans les délais et d'assurer le bon fonctionnement des Chambres.

38. Conformément à la résolution 69/274 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général rendra compte, dans son deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, des dépenses qu'il aura engagées au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses pour 2015. En dépit des quelques nouvelles annonces de contributions récentes au titre de la composante internationale, le déficit de financement reste important.

V. Ressources nécessaires pour les chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens (2016 -2017)

39. Si le plan d'achèvement des travaux des chambres prévoit que les activités judiciaires se poursuivront jusqu'en 2019, et peut-être même au-delà au cas où les affaires 003 et 004 devraient passer au stade du procès, le groupe des États intéressés a demandé que les projets de budget soient élaborés pour une période de deux ans. Les composantes internationale et nationale sont financées séparément; le Secrétariat est responsable de la réception et de la gestion des contributions volontaires destinées à la composante internationale, le Gouvernement royal cambodgien étant responsable du financement de la composante nationale, y compris des contributions versées par la communauté internationale à cette fin. Le projet de budget des Chambres extraordinaires pour l'exercice biennal 2016 -2017 tient compte pour les deux composantes de l'ensemble des ressources, y compris les ressources en personnel, nécessaires au bon fonctionnement des Chambres. Les tableaux 1 et 2 ci-dessous présentent un récapitulatif des ressources nécessaires pour 2016-2017.

Tableau 1

Ressources financières pour la composante internationale des chambres extraordinaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Dépenses 2014	Budget 2015	Ressources nécessaires pour 2016-2017		
			2016	2017	Total
A. Fonctions et Chambres judiciaires	8 455,4	9 156,6	9 401,9	6 222,5	15 624,4
B. Appui à la défense et aux victimes	2 938,3	4 805,1	4 522,1	3 211,9	7 734,0
C. Bureau de l'administration	10 334,4	13 134,9	11 773,7	10 654,9	22 428,6
Total	21 728,1	27 096,6	25 697,7	20 089,3	45 787,0

Tableau 2
Postes pour la composante internationale des chambres extraordinaires
 (En milliers de dollars États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
Juges (D-2)	12	12	12	12
D-1	1	1	1	1
P-5	6	6	7	7
P-4	18	19	18	16
P-3	38	38	38	30
P-2	5	7	6	2
Total partiel	80	83	82	68
Autres classes				
Service mobile	25	25	23	21
Administrateurs recrutés sur le plan national	9	9	10	10
Services généraux	45	45	45	39
Total partiel	79	79	78	70
Total	159	162	160	138

40. En 2016, les ressources nécessaires pour la composante internationale, qui s'élèvent à 25 697 700 dollars, serviraient à continuer de financer 160 postes (12 D-2, 1 D-1, 7 P-5, 18 P-4, 38 P-3, 6 P-2, 23 SM, 10 AN, 45 G) et des objets de dépense autres que les postes, tels qu'émoluments des non-fonctionnaires, consultants et experts, voyages du personnel, voyages des témoins, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, fournitures, et mobilier et matériel. En 2017, les ressources nécessaires, qui s'élèvent à 20 089 300 serviraient à financer 138 postes (12 D-2, 1 D-1, 7 P-5, 16 P-4, 30 P-3, 2 P-2, 21 SM, 10 AN, 39 G) et des objets de dépense autres que les postes, tels qu'émoluments des non-fonctionnaires, consultants et experts, voyages du personnel, voyages des témoins, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, fournitures, et mobilier et matériel.

41. Pour 2016-2017, les ressources nécessaires pour la composante nationale et la composante internationale sont estimées à 32,34 millions de dollars pour 2016 et 26,46 millions de dollars pour 2017, soit au total 58,80 millions de dollars. De ce montant, 45,79 millions sont destinés à la composante internationale et 13,01 millions à la composante nationale. Pour la composante internationale, les contributions accusent actuellement un déficit de 8,83 millions de dollars pour 2015 et 45,24 millions pour 2016-2017. À en juger par la tendance des contributions observées en 2014-2015, les annonces interviendront sans doute par à-coups et pour des montants divers, les soldes des fonds ne pouvant permettre, à aucun moment, d'offrir au personnel des contrats de durée raisonnable. La réserve opérationnelle de 4,2 millions de dollars constituée depuis la mise en place des Chambres

extraordinaires a entièrement servi depuis 2012 à régler les charges salariales et est réduite à zéro. Du fait de la persistance des déficits des contributions annoncées, le Secrétariat n'a pas été en mesure de reconstituer la réserve et ne dispose donc d'aucun mécanisme de financement pour faire face aux imprévus d'ordre opérationnel.

42. Pour faire face à cette situation, le Secrétaire général propose de dégager une subvention de 25,15 millions de dollars pour la composante internationale pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, en tenant compte des contributions déjà annoncées d'un montant de 546 400 dollars. Parallèlement, il poursuivrait ses efforts intensifs de collecte de fonds. La subvention demandée permettrait à l'ONU d'offrir au personnel recruté sur le plan international des contrats d'une durée maximale d'un an, ou pour des périodes plus courtes si les besoins définis sont moindres, ce qui assurerait à ce personnel une stabilité satisfaisante grâce à laquelle il pourrait se consacrer pleinement à assurer la continuité des activités des Chambres extraordinaires. Le Secrétaire général propose de puiser dans la subvention pour financer les coûts salariaux et opérationnels de la composante internationale si les fonds extrabudgétaires s'avèrent insuffisants.

43. Malgré une amélioration sensible de la situation de la composante nationale en 2015, le calendrier de paiement des contributions a été une source de graves difficultés et la situation générale en matière de financement demeure incertaine pour 2016-2017 et au-delà (les ressources nécessaires pour la composante nationale pour cette période étant estimées actuellement à 13,01 millions de dollars). Si selon l'Accord conclu avec l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement royal cambodgien doit mobiliser l'intégralité des ressources nécessaires au financement de la composante nationale, il a fourni directement en 2015 un montant de 4,1 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation sensible par rapport aux années précédentes. Il a réaffirmé qu'il est fermement attaché à la poursuite du processus des Chambres extraordinaires et à la recherche d'une solution aux problèmes de financement. L'ONU continuera également d'aider le Gouvernement royal cambodgien à chercher à obtenir des contributions volontaires additionnelles de la communauté internationale pour financer la composante nationale. Comme cela a été le cas les années précédentes, tout déficit de financement aura probablement de graves effets sur les activités de l'ensemble des Chambres extraordinaires.

VI. Conclusions

44. Les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens ont accompli des progrès considérables dans toutes les procédures en cours. Des arrêts ont été rendus dans les dossiers 001 et 002/01 et en 2015, le procès engagé dans le dossier phare 002/02 a sensiblement avancé. Les témoignages actuellement entendus au regard des accusations de génocide montrent l'importance de l'examen par les Chambres des crimes internationaux les plus graves. Les multiples appels suscités par le jugement prononcé dans le dossier 002/01 sont sur le point d'être menés à bien. Dans les dossiers 003 et 004, aux termes de la phase d'instruction, trois personnes ont été mises en accusation, mais les poursuites engagées contre l'une d'entre elles se sont éteintes par suite du décès de l'intéressé.

45. Les Chambres extraordinaires continuent de faire face à des difficultés financières, difficultés qui se sont même aggravées par rapport à l'an dernier en ce qui concerne la composante internationale. Cela étant, le Secrétaire général se félicite que le Gouvernement royal du Cambodge ait financé la majorité du budget de 2015 de la composante nationale, ce qui témoigne de sa volonté de voir les travaux des Chambres aboutir.

46. Il demeure impératif que la communauté internationale dote les Chambres extraordinaires des ressources financières dont elles ont besoin pour amener les responsables des innombrables crimes commis sous l'ancien régime des Khmers rouges à répondre pleinement de leurs actes. Permettre que des obstacles financiers empêchent les Chambres de mener à bien leurs travaux serait une nouvelle tragédie pour le peuple cambodgien, qui attend depuis quarante ans que justice soit faite, et entraverait l'action menée par la communauté internationale pour lutter contre l'impunité. Étant donné qu'un suspect et un accusé sont décédés, l'un en 2014 et l'autre en 2015, et que tous les accusés et suspects restants ont un âge avancé, de même que les témoins et les parties civiles, les Chambres mettent tout en œuvre pour accélérer leurs travaux afin de rendre justice avant qu'il ne soit trop tard.

VII. Recommandations

47. Le Secrétaire général invite l'Assemblée générale :

a) À prendre note du montant estimatif des ressources dont les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens auront besoin pour s'acquitter de leur mandat durant la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 (45 240 600 dollars pour la composante internationale);

b) À ouvrir, dans le projet de budget-programme pour 2016-2017, un crédit de 25 151 300 dollars destiné à subventionner les travaux que la composante internationale des Chambres extraordinaires mènera en 2016;

c) À décider d'examiner, à la partie principale de sa soixante et onzième session, le rapport qu'il lui a présenté concernant l'octroi d'une subvention de 20 089 300 dollars destinée à financer les travaux que la composante internationale des Chambres extraordinaires mènera en 2017.

Annexe

Situation financière des Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens

Composante internationale : assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges

Tableau A.1
**Situation financière de la composante internationale
au 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. Recettes	
Contributions reçues entre 2005 et 2014	167 480,1
Intérêts perçus entre 2005 et 2014 et autres ajustements	4 918,5
Total partiel	172 398,5
B. Dépenses^a	
	(176 685,6)
Solde des fonds	(4 287,1)

^a Dont une subvention de 3 255 000 dollars et des prêts d'un montant total de 780 000 dollars octroyés à la composante nationale pour financer les coûts salariaux. Ces coûts sont également comptabilisés dans les tableaux relatifs à la composante nationale.

Tableau A.2
Situation financière de la composante internationale pour 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. Recettes	
Solde reporté au 1 ^{er} janvier 2015	(4 287,1)
Contributions reçues du 1 ^{er} janvier au 31 août 2015	10 293,8
Total partiel	6 006,7
B. Dépenses au 31 août 2015^a	
	(16 233,0)
Solde de trésorerie	(10 226,3)
C. Contributions annoncées pour 2015^b	
	10 681,9
Total des fonds disponibles	455,6
D. Montant estimatif des dépenses de septembre à décembre 2015	
	(9 281,1)
Déficit de trésorerie attendu au 31 décembre 2015	(8 825,5)
E. Montant estimatif des dépenses pour 2016^c	
	(25 697,7)

F. Contributions annoncées pour 2016 ^{d, e}	546,4
Montant estimatif du déficit pour 2016	(25 151,3)

^a Hormis le montant de 183 000 dollars transféré temporairement à la composante nationale pour couvrir les coûts salariaux de juillet 2015 dans l'attente du versement d'une importante contribution attendue. Ces coûts sont également comptabilisés dans les tableaux relatifs à la composante nationale.

^b Union européenne (3 500 000 euros, convertis au taux de change en vigueur le 1^{er} septembre 2015), Australie (3 250 000 dollars australiens, convertis au taux de change en vigueur le 1^{er} septembre 2015), Japon (1 221 818 dollars) et États-Unis (3 200 000 dollars).

^c Les chiffres du budget révisé de 2016 sont sujets à modification; ils doivent être examinés et approuvés par le groupe des États intéressés.

^d Allemagne (500 000 euros, convertis au taux de change en vigueur le 1^{er} septembre 2015).

^e Hormis la contribution annoncée par l'Union européenne pour 2016 au titre des composantes internationale et nationale (3 400 000 euros), dont la répartition sera décidée dans le cadre de l'établissement du budget de 2016-2017.

Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges : montant indicatif des ressources nécessaires

Tableau A.3.1

Ressources nécessaires, par composante et fonds disponibles

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2014 (montant effectif)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2015 (montant estimatif)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2016 (montant estimatif)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2017 (montant estimatif)</i>
1. Fonctions judiciaires	8 455,4	10 101,4	9 401,9	6 222,5
2. Appui à la défense et aux victimes	2 938,3	3 165,5	4 522,1	3 211,9
3. Bureau de l'Administration	10 334,4	12 247,2	11 773,7	10 654,9
Total, dépenses	21 728,1	25 514,1	25 697,7	20 089,3
Solde reporté	655,7	(4 287,1)		
Annonces de contributions et contributions	16 785,3	20 975,8	546,4	
Total, recettes	17 441,0	16 688,7	546,4	
Excédent/(déficit)	(4 287,1)	(8 825,4)	(25 151,3)	(20 089,3)

Table A.3.2
**Composante internationale : ressources nécessaires, par objet
 de dépense et fonds disponibles**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2014 (montant effectif)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2015 (montant estimatif)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2016 (montant estimatif)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2017 (montant estimatif)</i>
Postes	13 921,3	14 937,9	15 280,1	12 664,1
Émoluments des non-fonctionnaires	2 135,1	2 289,8	2 355,0	2 283,0
Consultants et experts	3 197,9	5 574,2	5 568,8	3 132,8
Voyages du personnel	135,6	150,4	186,9	53,1
Voyages des témoins	33,3	67,5	78,2	19,4
Services contractuels ^a	1 442,3	1 713,2	1 331,4	1 041,9
Frais généraux de fonctionnement	433,2	390,5	488,6	484,6
Fournitures	248,2	248,2	270,9	189,2
Mobilier et matériel	181,2	142,4	137,8	221,2
Total, dépenses	21 728,1	25 514,1	25 697,7	20 089,3
Annonces de contributions et contributions ^b	16 785,3	20 975,8	546,4	
Solde reporté	655,7	(4 287,1)		
Total, recettes	17 441,0	16 688,7	546,4	20 089,3
Excédent/(déficit)	(4 287,1)	(8 825,4)	(25 151,3)	(20 089,3)

^a Dont les prêts octroyés en 2014 à la composante nationale aux fins du paiement des traitements des agents locaux.

^b Hormis la contribution annoncée par l'Union européenne pour 2016 au titre des composantes internationale et nationale (3 400 000 euros), dont la répartition sera décidée dans le cadre de l'établissement du budget de 2016-2017.

Composante nationale (Cambodge)

Tableau A.4
Situation financière des Chambres au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. Recettes	
Contributions reçues entre 2005 et 2014	55 821,5
B. Dépenses	(55 677,0)
Solde des fonds	144,5

Tableau A.5
Situation financière des Chambres

A. Recettes	
Solde reporté au 1 ^{er} janvier 2015	144,5
Contributions reçues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 juillet 2015 ^a	4 483,1
Total partiel	4 627,6
B. Dépenses au 31 juillet 2015	
	(3 816,2)
Solde de trésorerie^b	811,4
C. Contributions annoncées pour 2015^c	
	2 043,6
Total, fonds disponibles	2 855,0
D. Montant estimatif des dépenses entre août et décembre 2015	
	(2 752,5)
E. Remboursement du montant temporairement transféré par un partenaire de financement pour couvrir 50 % des traitements de juillet 2015	
	(183,0)
Déficit de trésorerie attendu au 31 décembre 2015	(80,5)
F. Ressources nécessaires pour 2016	
	6643,5
G. Contributions versées et contributions annoncées pour 2016^d	
	–
Montant estimatif du déficit attendu pour 2016	6 643,5

^a Dont un transfert temporaire exceptionnel de 183 000 dollars effectué par un partenaire financier de la composante internationale pour couvrir 50 % des traitements de juillet.

^b Dont 780 158 dollars non affectables aux dépenses de personnel, 30 167 dollars affectés à la Section de l'aide aux victimes, un solde de 990 dollars lié au transfert temporaire exceptionnel effectué aux fins du paiement des traitements de juillet 2015 et un solde de 175 dollars au titre du programme de stages du Bureau des procureurs.

^c Dont une contribution de 2 000 000 d'euros annoncée par l'Union européenne, qui sera affectée au paiement des traitements du personnel recruté sur le plan national (y compris les coûts liés à l'appui au programme), et une contribution de 43 582 dollars annoncée par l'Allemagne, qui sera affectée à la Section de l'aide aux victimes.

^d Hormis la contribution annoncée par l'Union européenne pour 2016 au titre des composantes internationale et nationale (3 400 000 euros), dont la répartition sera décidée dans le cadre de l'établissement du budget de 2016-2017.

Composante nationale : montant indicatif des ressources nécessaires

Tableau A.6.1

Ressources nécessaires, par composante et fonds disponibles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2014	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2015	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2017
	(montant effectif)	(montant estimatif)	(montant estimatif)	(montant estimatif)
1. Fonctions judiciaires	1 449,5	1 689,8	1 778,9	1 556,5
2. Appui à la défense et aux victimes	462,3	573,3	512,1	510,1
3. Bureau de l'administration	4 151,5	4 305,5	4 352,5	4 305,2
Total, dépenses	6 063,3	6 568,6	6 643,5	6 371,8
Solde reporté	227,4	144,5		
Annonces de contributions et contributions	5 980,4	6 343,7		
Total, recettes	6 207,8	6 488,2		
Excédent/(déficit)	144,5	(80,4)	(6 643,5)	(6 371,8)

Tableau A.6.2

Postes nécessaires

Catégorie	2014	2015	2016	2017
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
D-1 (juges et directeur de l'Administration)	14	15	15	15
P-5	1	1	1	1
AN-D	20	21	22	21
AN-C	19	19	17	16
AN-B/AN-A	16	19	19	18
Total partiel	70	75	74	71
Autres catégories				
Agents des services généraux	110	110	111	111
Total partiel	110	110	111	111
Total	180	185	185	182

Tableau A.6.3
**Composante nationale : ressources nécessaires, par objet
de dépense et fonds disponibles**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2014 (montant effectif)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2015 (montant estimatif)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2016 (montant estimatif)</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2017 (montant estimatif)</i>
	Postes	3 125,2	3 503,4	3 570,2
Émoluments des non-fonctionnaires	705,9	900,8	911,0	868,2
Autres dépenses de personnel	172,0	174,3	236,7	231,3
Consultants et experts	136,2	137,9	143,4	143,4
Voyages du personnel	55,3	71,5	49,6	49,4
Services contractuels	1 308,2	1 022,3	1 030,3	986,5
Frais généraux de fonctionnement	414,7	490,1	490,1	488,1
Frais de représentation	24,5	29,1	29,4	29,4
Aménagement des locaux	52,1	98,1	99,1	101,1
Formations et réunions	69,2	141,1	83,7	83,7
Total, dépenses	6 063,3	6 568,6	6 643,5	6 371,8
Annonces de contributions et contributions ^a	5 980,4	6 343,7		
Solde reporté	227,4	144,5		
Total, recettes	6 207,8	6 488,2		
Excédent/(déficit)	144,5	(80,4)	(6643,5)	(6 371,8)

^a Hormis la contribution annoncée par l'Union européenne pour 2016 au titre des composantes internationale et nationale (3 400 000 euros), dont la répartition sera décidée dans le cadre de l'établissement du budget de 2016-2017.

Tableau A.7
**Financement de l'Assistance des Nations Unies aux procès
des Khmers rouges (2016-2017)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2016</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2017</i>	Montant estimatif total
A. Ressources nécessaires – composante internationale		20 089,3	45 240,6
B. Ressources nécessaires – composante nationale	6 643,5	6 371,8	13 015,3